

Policy Brief

Les entreprises béninoises face aux enjeux du financement bancaire

Messages-clés

- Le secteur privé fait face à des contraintes majeures de financement, limitant sa capacité d'investissement et d'innovation.
- Les contraintes d'accès au financement sont essentiellement liées à un environnement des affaires défavorable, aux caractéristiques structurelles des entreprises, et aux conditions générales d'accès au crédit au Bénin.
- L'amélioration du climat des affaires, à travers une facilitation de la formalisation des entreprises, ainsi que la diversification des mécanismes de financement, notamment par le développement d'unités de crédit, peuvent améliorer l'approfondissement financier.
- Pour les entreprises opérant dans le secteur du développement durable, la mobilisation de l'expertise pour accéder aux financements verts et aux crédits carbone sont des perspectives prometteuses à explorer au Bénin.
- L'amélioration du système des garanties, en particulier la fiabilisation des titres fonciers, et la célérité des procédures de résolution des litiges et de liquidation des collatéraux pourront renforcer et dynamiser les relations entre les banques et le secteur privé.

Copyright : Réalisé par le Réseau des Solutions pour le Développement Durable au Bénin (SDSN Bénin) avec la contribution du Réseau des Solutions pour le Développement Durable des Nations Unies (SDSN) et le soutien de la Direction générale de l'Economie (DGE) du Ministère de l'Economie et des Finances.

1. Le secteur privé béninois confronté aux défis de financement

Le secteur privé est un puissant vecteur du développement pour les pays en développement. Il est le principal moteur de croissance et de création d'emplois, et constitue un important relais des politiques publiques grâce notamment aux partenariats public-privé. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, le secteur privé contribue à la fourniture de services essentiels au développement d'une économie résiliente, génératrice d'emplois et vectrice de réduction de la pauvreté (Bekelynyck, 2017). Le secteur privé permet également aux économies nationales d'amortir les chocs extérieurs, et de ce fait concentre une majeure partie des décisions politiques (Le Houérou et Lankes, 2023).

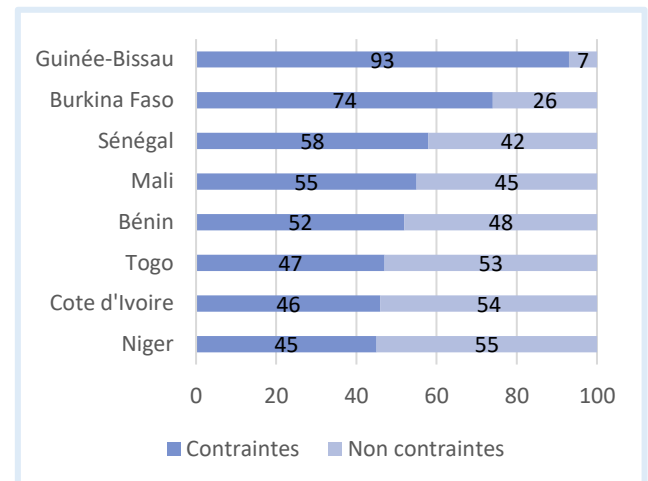
Au Bénin, le secteur privé occupe une place centrale dans la production nationale et la croissance économique. En effet, l'investissement privé a contribué à hauteur de 3,0% à la forte croissance économique, de 7,5%, enregistrée en 2024 (INStaD, 2025). De surcroît, les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ont concentré plus de 67,0% du produit intérieur brut (PIB) en 2021, et ont absorbé plus de la moitié de la population active sur la même année (Houedjoklounon, 2021).

Toutefois, l'accès au financement de ce secteur névralgique demeure un défi qui réduit son impact dans le développement économique et social du Bénin. Le manque de financement est la première contrainte à laquelle sont confrontées les entreprises (Bakhtiari et al., 2020). Selon Dauda et Nyarko (2014), ainsi que Mohammed et Obeleagu-Nzelibe (2014), les difficultés d'accès au financement entravent le fonctionnement des entreprises, et freinent leur capacité d'investissement, leur innovation et leur contribution à la croissance économique. En conséquence, les contraintes imposées par les

institutions financières occasionnent un décalage entre l'offre et la demande financière, avec des effets adverses sur la croissance et l'emploi.

En 2019, 52,0% des entreprises béninoises ont subi la contrainte de financement, positionnant le Bénin parmi les pays d'Afrique de l'Ouest ayant subi de fortes contraintes financières sur le secteur privé, derrière la Guinée-Bissau, le Burkina Faso, le Sénégal et le Mali (voir Graphique 1).

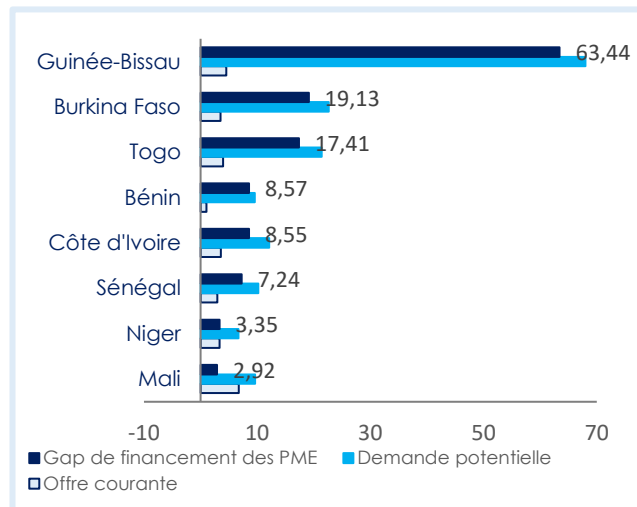
Graphique 1 : MPME ayant subi les contraintes financières en 2019 par pays



Source : Auteurs, à partir des données du rapport MSME Finance Gap de l'International Finance Corporation (IFC, 2025)

Dans ce contexte, le Bénin se positionne à la quatrième position des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en ce qui concerne la politique de rationnement utilisée par les institutions financières vis-à-vis des entreprises du secteur privé. En effet, sur une demande de financement d'environ 9,6% du PIB exprimée par les entreprises privées, seulement 1,0% reste satisfaite par les institutions financières, entraînant un gap de financement de 8,6% du PIB en 2024 (voir Graphique 2).

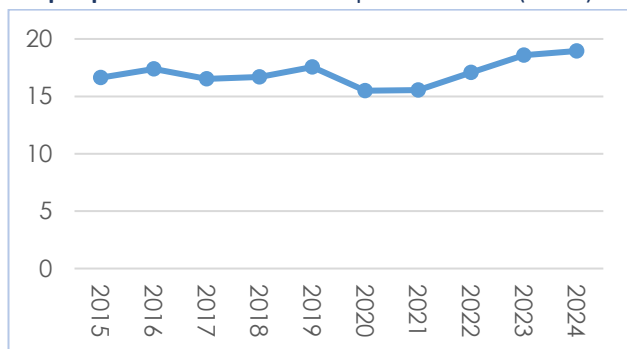
Graphique 2 : Gap de financement des MPME par pays en 2019 (% du PIB)



Source : Auteurs, à partir des données du rapport MSME Finance Gap de l'IFC (2025)

Le faible accès au financement reflète un degré de rationnement du crédit relativement élevé au Bénin. En effet, ce rationnement explique en partie la faible dynamique du crédit bancaire qui a connu une légère hausse sur les dix dernières années et s'élève à 18,9 % du PIB en 2024 contre 16,6 % en 2015, soit une progression de 0,1 points de pourcentage (voir Graphique 3).

Graphique 3 : Crédit au secteur privé au Bénin (% PIB)

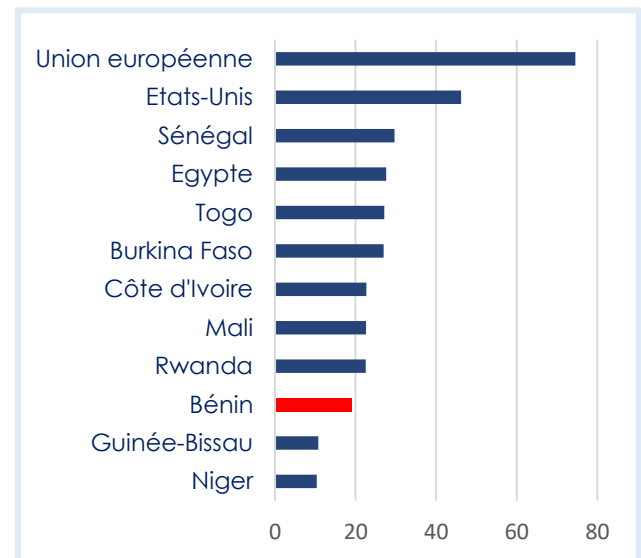


Source : Auteurs à partir des données de la Banque mondiale (2025a)

Cette faible progression du crédit à l'économie suggère une forte persistance des contraintes de financement au Bénin, qui restent loin d'être adressées. Les volumes de financement destinés au secteur privé au Bénin (18,9 % du PIB en 2024) sont plus faibles que les volumes moyens observés en Union européenne et aux Etats-Unis,

qui s'établissent respectivement à 74,5 % et 46,1 % en 2024 (voir Graphique 4).

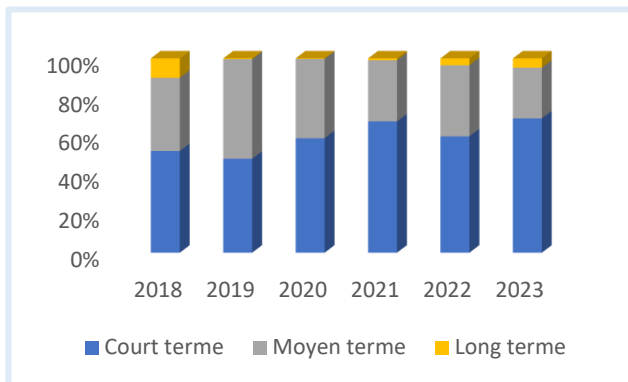
Graphique 4 : Analyse comparée du crédit bancaire au secteur privé (en % du PIB) en 2024



Source : Auteurs, à partir des données de la Banque mondiale (2025a)

Au-delà de l'insuffisance du crédit au secteur privé, le Bénin fait face à la contrainte d'échéance des prêts bancaires, qui restent de court terme. En 2023, les crédits de long terme restent rares et représentaient moins de 2,0% du total des crédits distribués, tandis que les crédits à court terme dépassaient 60,0% du total (voir Graphique 5). Pourtant, les crédits de long terme constituent un levier essentiel pour soutenir les investissements productifs et stimuler la croissance économique. Ainsi, on perçoit bien que la structure du financement bancaire au Bénin, essentiellement orientée vers des crédits courts, n'est pas adaptée pour favoriser la transformation productive et impulser une dynamique de croissance forte et stable à long terme.

Graphique 5 : Répartition par durée du crédit bancaire au Bénin, 2018-2023



Source : Auteurs à partir des données de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO, 2024)

Les activités financées sont souvent dans le secteur des services composés du commerce, des restaurants et des hôtels. Cette forte concentration du crédit autour des ressources de court terme limite la capacité des entreprises privées à procéder à des investissements de long terme (Sachs et al., 2023), incubateur d'une transformation structurelle, gage d'accélération dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En l'absence de garanties solides, le secteur primaire composé prioritairement de l'agriculture et de l'élevage souffre du phénomène de rationnement du crédit. De même, le secteur secondaire reste marginalisé en matière d'accès au crédit bancaire, réduisant ainsi les chances de transformation structurelle de l'économie béninoise.

Dans un contexte où le crédit se fait rare et de court terme, le défi du financement bancaire devient un enjeu important pour impulser une véritable transformation productive à travers le secteur bancaire.

2. Contraintes au financement des entreprises

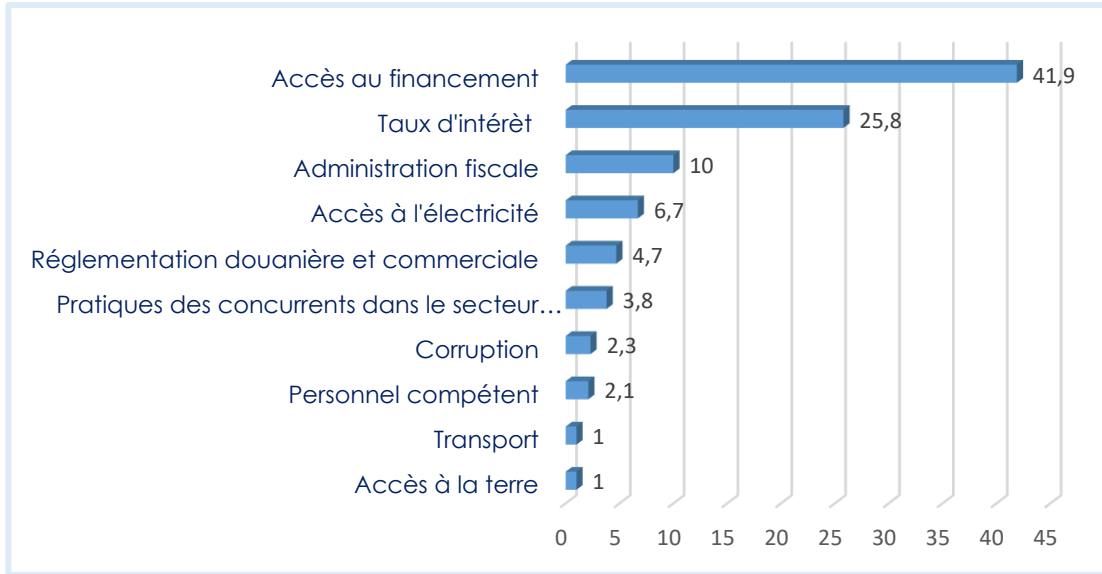
Face au défi de surmonter les difficultés d'accès du secteur privé au financement bancaire, il est important d'identifier les contraintes d'accès au financement. Ces contraintes sont essentiellement de trois ordres et peuvent être regroupées comme suit : (i) les conditions générales des banques pour accéder au crédit ; (ii) un environnement des affaires défavorable au développement du secteur privé ; et (iii) les caractéristiques structurelles et organisationnelles des entreprises.

2.1. Conditions des banques

L'ampleur des principaux obstacles dans l'environnement des affaires au Bénin est significative (voir Graphique 6). Sans surprise, en 2024, 41,9% des entreprises considèrent l'accès au financement comme leur principale contrainte, faisant ainsi du financement des entreprises, une préoccupation de premier plan pour l'amélioration du climat des affaires.

Les conditions d'accès au financement, en particulier les taux d'intérêt, apparaissent comme un obstacle majeur dans l'écosystème des entreprises béninoises. En effet, 25,8% des entreprises souffrent du niveau relativement élevé des taux d'intérêt, qui inhibe la rentabilité de leurs activités, et réduit leurs chances d'accès au financement bancaire (voir Graphique 6). L'examen de la dynamique des taux d'intérêt débiteurs montre que ces derniers ont progressé entre 2022 et 2023, passant de 7,1% à 7,3% (voir Graphique 7), signe que les conditions bancaires ne s'améliorent toujours pas, pour faciliter l'accès au financement des entreprises.

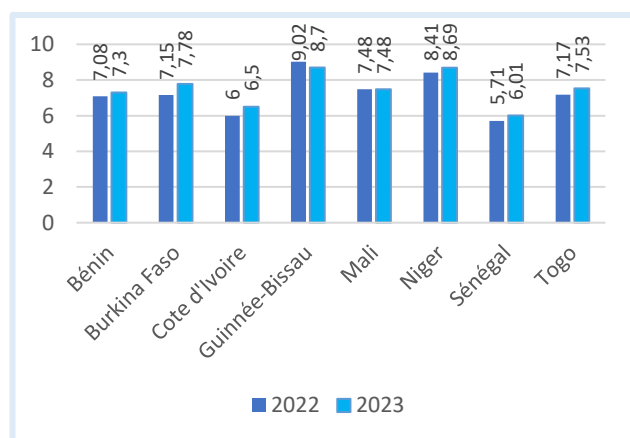
Graphique 6 : Classement des principaux obstacles à l'environnement des affaires au Bénin en 2024 (% des entreprises)



Source : Auteurs, à partir des données de l'Enterprise Surveys de la Banque mondiale (2025b)

Dans les pays de l'UEMOA et au Bénin en particulier, les taux d'intérêt débiteur suivent une tendance haussière. Cette dynamique haussière fait suite à la montée du taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en réponse aux tensions inflationnistes enregistrées sur la période 2022-2023. Ce renchérissement du coût de crédit dissuade les entreprises privées à accéder au financement du système financier classique.

Graphique 7 : Taux d'intérêt débiteur par pays (en %), 2022 et 2023



Source : Auteurs, à partir des données de la BCEAO (2024)

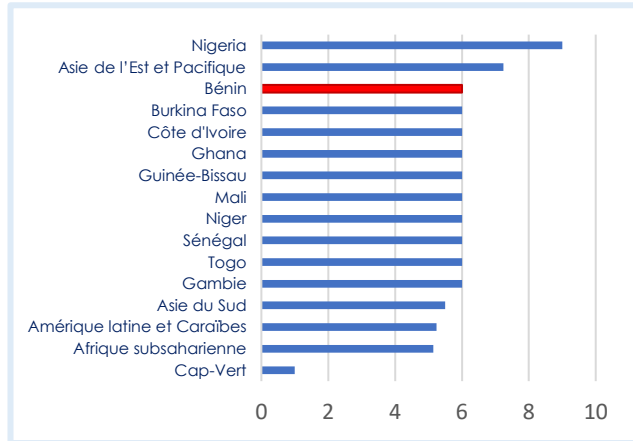
Les taux d'intérêt rédhibitoires peuvent être considérés comme une stratégie de

rationnement de crédit, dans un contexte où les informations sur les entreprises et sur les projets à financer restent peu fiables. En dépit du taux d'intérêt, les banques exigent des garanties très élevées en réponse au phénomène d'asymétrie d'information qui caractérise les entreprises du secteur privé béninois. L'exigence d'une garantie constitue un moyen pour les banques de rationner le crédit et de faire face aux risques de défaillance des entreprises (Lefileur, 2009). A titre illustratif, les groupes bancaires interrogés sur la période 2014-2018, signalent que l'insuffisance de garanties adéquates et les taux élevés de défaillance constituent les principaux obstacles à l'octroi de prêts aux PME dans les pays d'Afrique subsaharienne (BEI, 2018).

Le Bénin atteint un score de l'indice de solidité de garanties juridiques¹ de 6,0 sur 12 et se positionne au-dessus de la moyenne subsaharienne (environ 5,1 sur 12), signifiant que les textes de lois existant au Bénin protègent relativement les droits des emprunteurs et des prêteurs dans les situations de faillites. Ce niveau de solidité des garanties constitue un frein dans l'octroi de prêts par les banques aux entreprises. En effet, dans un contexte où les garanties sont

fragiles, les banques préfèrent limiter leur espérance de perte en cas de non-remboursement en rationnant le crédit.

Graphique 8 : Indice de solidité des garanties juridiques par pays en 2019



Source : Auteurs, à partir des données de la Banque mondiale (2024)

Malgré la robustesse des textes de lois protégeant mieux les banques en cas de faillite des entreprises, le constat général est qu'un nombre restreint d'entreprises dont la majorité issue du secteur informel, ne disposent ni de titres de propriété formels ni d'actifs valorisables à offrir en garantie. Cette situation exclut une grande partie de l'écosystème entrepreneurial du système bancaire classique. En conséquence, les entreprises se tournent vers des solutions alternatives comme le financement informel, les tontines, ou encore le microcrédit, souvent à des taux d'intérêt plus élevés ou à des conditions peu avantageuses. Cette exigence de garanties, comme préalable à l'octroi du crédit bancaire dans un contexte où les entreprises n'en disposent pas, constitue donc un frein majeur à la bancarisation et au développement du tissu économique formel au Bénin.

Même dans le cas où les entreprises disposent de garanties, les banques sont toujours réticentes en raison des difficultés de réalisation des garanties. La faible fiabilité des titres de propriété, les longs délais et la complexité des

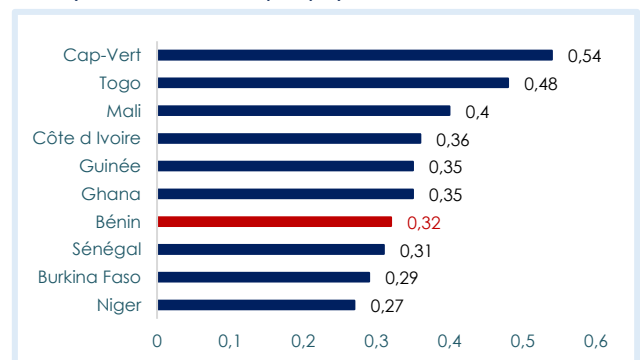
procédures de délivrance des titres fonciers ainsi que le manque de célérité de l'administration judiciaire dans le traitement des conflits domaniaux accentuent la méfiance des banques à accorder des crédits aux entreprises contre des garanties matérielles.

Enfin, les tracasseries fiscales, le faible accès à l'énergie électrique et la réglementation douanière, sont également autant d'éléments qui sapent le climat des affaires au Bénin et réduisent les chances d'accès au financement des entreprises (voir Graphique 6).

2.2. Environnement des affaires

Les contraintes liées à l'environnement des affaires jouent un rôle fondamental dans l'accès au financement des entreprises. Un écosystème dynamique, caractérisé par des relations fluides entre le secteur privé et bancaire peut faciliter l'approfondissement financier. La qualité de l'écosystème est déterminée par le degré de transparence de l'information, la célérité dans les procédures, les respects des normes et des lois. Au regard de la confiance qu'il procure, un écosystème de qualité abaisse les taux d'intérêt et les exigences de garantie, et favorise par conséquent l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au financement bancaire.

Graphique 9 : Indice composite de la qualité de l'écosystème des PME² par pays en 2023



Source : Auteurs, à partir des données de l'Observatoire de la Francophonie économique (OFE, 2024)

Avec un score de 0,32 sur 1, le Bénin se classe dans la moyenne basse en termes de qualité des écosystèmes dans la sous-région (voir Graphique 9), suggérant que l'environnement économique du pays inhibe l'éclosion des entreprises et par conséquent compromet leurs chances d'accès au financement.

Même si les banques béninoises sont averses au risque et préfèrent rationner les entreprises, l'environnement économique reste également moins incitatif et n'offre pas de meilleures chances de réussite des projets entrepreneuriaux. Par exemple, le faible accès à l'énergie et à l'eau, le déficit en infrastructures de transports, les lourdeurs administratives, les charges fiscales et le poids de l'informalité sont autant d'obstacles à la performance des entreprises et donc à l'accès au financement. La concurrence du secteur informel limite l'accès au financement en raison de leur capacité à occasionner des manques à gagner aux entreprises exerçant dans le formel. Ces manques à gagner, engendrent des disparitions précoces d'entreprises béninoises et poussent les banques à limiter leur accès au crédit en raison du risque élevé de non-remboursement.

La surévaluation des risques liés au secteur privé contraint les banques à davantage orienter leurs prêts vers les bonds et obligations d'Etat plus sûrs et plus rentables, évinçant ainsi les investissements privés.

2.3. Caractéristiques des entreprises

Les caractéristiques structurelles des entreprises conditionnent leur accès au financement. En effet, une entreprise composée d'un nombre même limité d'actionnaires pourra mobiliser davantage de financement propre et de ressources bancaires qu'une entreprise personnelle. Le contrôle exercé par les actionnaires constitue un signal sur la fiabilité de

l'information. Ainsi, Maurel (2012) suggère que la décision d'octroi de financement des banques, réside en partie dans le niveau d'asymétrie de l'information en lien avec la structure de propriété de l'entreprise. De surcroît, la confusion de patrimoine de l'entreprise et du dirigeant, souvent notée dans le cas des entreprises individuelles, constitue des freins à l'octroi de prêts par les banques aux entreprises (Ahmad et al., 2022). Au-delà de la structure de propriété, certaines caractéristiques telles que la santé financière, le secteur d'activité, la taille et l'ancienneté constituent des indicateurs qui orientent les décisions des banques dans l'octroi de prêts. A partir des données collectées par la Direction Générale de l'Economie (DGE) dans le cadre de l'élaboration du Rapport Annuel sur l'Environnement de compétitivité des Entreprises (DGE, 2024), sur 361 entreprises privées, nous avons procédé à l'estimation des effets marginaux des déterminants de l'accès au financement bancaire (voir Tableau 1).

Il apparaît que le chiffre d'affaires est un déterminant significatif dans l'accès au financement des entreprises au Bénin, en raison du signal qu'il fournit sur la solidité financière des entreprises, et donc sur leur solvabilité. L'accès au financement est davantage facilité aux entreprises disposant d'un chiffre d'affaires élevé, puisque ces dernières peuvent faire jouer la concurrence bancaire et bénéficier de prêts à des taux relativement plus avantageux. En donnant une indication sur la capacité de remboursement des entreprises, le chiffre d'affaires offre un pouvoir de négociation plus élevé et qui permet d'obtenir des prêts à taux bas (Lassoued, et al., 2024). Les estimations confirment cette tendance et suggèrent que les contraintes d'accès au financement sont moins serrées au niveau des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 30 millions de francs CFA. Par

ailleurs, à mesure que le chiffre d'affaires devient plus élevé, la probabilité d'obtenir un financement s'accroît, en raison du profil de solvabilité plus favorable, comparativement aux entreprises de plus petite taille.

Tableau 1 : Estimation des effets marginaux des déterminants de l'accès au crédit des entreprises au Bénin

VARIABLES	Modèle 1 Accès	Modèle 2 Accès	Modèle 3 Accès
Chiffre d'affaires	Moins de 30 millions de FCFA		
]30 000 000; 150 000 000]	0,042* (0,058)		
]150 000 000; 2 000 000 000]	0,238*** (0,073)		
Plus de 2 000 000 000	0,493*** (0,088)		
Taille (Nombre d'employés)	Microentreprise ³ (moins de 10 employés)		
Petite entreprise		0,123** (0,066)	
Moyenne entreprise		0,516** (0,099)	
Ancienneté	Moins de 10 ans		
Au moins 10 ans			0,102** (0,052)
Constant	-0,693*** (0,175)	-0,472*** (0,127)	-0,506*** (0,145)
Observations	361	361	361

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Source : Auteurs

Note : Résultats obtenus à partir d'une régression logistique

La taille et l'ancienneté de l'entreprise sont négativement corrélées à la prime de risque appliquée à l'emprunteur et favorisent donc son accès au financement (D'Auria et al., 1999). Les résultats de nos estimations dans le contexte béninois soutiennent ceux D'Auria et al. (1999) en suggérant que la probabilité d'accès au crédit est plus importante au niveau des petites entreprises (12,3%), comparativement aux microentreprises, et est davantage plus importante au niveau des moyennes entreprises (51,6%). De plus, nos estimations montrent que les entreprises de plus de 10 ans d'ancienneté, étant davantage susceptibles d'avoir une taille plus importante, ont une probabilité de 10,2% plus élevée d'avoir accès au crédit que celles de moins de 10 ans.

3. Solutions face aux enjeux et défis

L'analyse des différentes contraintes révèle que les causes du nonaccès des entreprises au financement résident dans les conditions appliquées par les banques, les caractéristiques de l'environnement économique et la structure des entreprises. A cet effet, les recommandations suivantes visent à permettre au secteur privé de surmonter ces obstacles, afin d'accroître son rôle dans la croissance et le développement économique du Bénin.

Améliorer le climat des affaires des entreprises du secteur privé béninois

Le Gouvernement béninois, à travers son Programme d'action (PAG), a déployé une gamme variée de mesures incitatives au profit du secteur privé. A titre illustratif, en complément des dispositifs juridiques et réglementaires⁴, le Bénin a mis en place des dispositifs institutionnels à travers la création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) et l'Agence pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME). Les réformes liées à l'environnement des affaires auront l'avantage d'améliorer la confiance des acteurs, de renforcer le respect des règles de droit et d'élargir les opportunités de nouveaux marchés, stimulant ainsi l'innovation et la demande de financement.

Ainsi, dans le prolongement des efforts engagés par le Gouvernement, elles pourraient se traduire par une extrême simplification des procédures de création, de formalisation et de liquidation des entreprises. Cette stratégie aura également comme avantage de contraindre les entreprises à la formalisation afin de réduire le poids des entreprises exerçant dans l'informel. En effet, la forte proportion des entreprises évoluant dans l'informel constitue une contrainte qui pèse sur les entreprises dans la

fourniture des informations fiables nécessaires aux banques. Pour surmonter ces difficultés, le Gouvernement béninois, doit poursuivre et approfondir les réformes visant à favoriser la formalisation des entreprises. Dans ce cadre, il est important de mettre en place les centrales de risques suffisamment performantes et capables de disposer d'informations fiables (documents légaux, états financiers, etc.) sur les entreprises du secteur privé. La mise en place de ces centrales va non seulement permettre d'améliorer la réputation des entrepreneurs mais également de diffuser des informations sur la solvabilité des entreprises et de renforcer leur proximité avec les banques.

Diversifier les crédits bancaires spécifiques au contexte africain et béninois en particulier

Dans un contexte de marché concurrentiel, il est primordial que chaque entreprise puisse disposer de ressources adaptées à sa taille et ses autres spécificités, afin de financer son cycle d'exploitation, soutenir sa croissance et sa capacité d'innovation. Le constat est que la grande majorité des entreprises se trouve privée de ressources en raison de l'inadéquation des produits offerts par les banques, souvent limités à des ressources à court et à moyen termes. Ce contexte limite les entreprises dans le financement de leur cycle de production. Les entreprises sont également confrontées aux difficultés de financement liées aux taux d'intérêt excessifs en raison de l'insertion d'une prime de risque importante.

En premier lieu, comme dans le cadre de l'économie marocaine, il est recommandé d'accompagner et renforcer la compétitivité des entreprises (Koura et al., 2024). Il convient également de réduire la distance entre le secteur privé et les banques, à travers l'adoption de produits bancaires qui répondent aux besoins spécifiques au contexte africain, et béninois en

particulier. Cela passe notamment par le soutien au développement de banques commerciales de taille plus modeste ou de banques rurales, dotées de capitaux locaux, plus adaptées aux réalités économique et culturelle des entreprises (Kauffmann, 2005). Pour contourner les risques liés à l'opacité des entreprises, plusieurs pays en Afrique ont expérimenté des techniques telles que le franchisage, le crédit stockage et les mécanismes associatifs. Le franchisage, expérimenté pour la plupart dans les pays de l'Afrique australe et de l'Est sous le leadership de l'Afrique du Sud, vise à atténuer le risque de faillite grâce au transfert d'une marque ou d'un savoir-faire (Perrigot, 2021). Le crédit-stockage, expérimenté en Afrique du Sud, au Kenya et en Zambie, vise à couvrir le risque de financement du secteur agricole en fournissant un garantit sur les emprunts destinés à la production agricole stockée (Sociedad, 2009). Une autre technique qui pourrait être expérimentée dans le contexte béninois, repose sur l'utilisation des mécanismes associatifs reposant sur la mutualisation du risque. Cette technique a l'avantage de faciliter le processus de sélection des établissements financiers en garantissant la viabilité technique des projets puis en fournissant une caution financière (Delarra, 2021). L'une des difficultés majeures de cette technique, réside dans l'inexistence d'organisation qui caractérise les entreprises africaines et leur forte concentration géographique et sectorielle. La constitution de fonds de garantie, visant à garantir les défauts de paiement des entreprises en cas de faillite peut être envisagée, afin de surmonter ces difficultés (AFI, 2022).

Élargir l'offre de financement par le mécanisme des entreprises du secteur privé non financier

Cette stratégie consiste à contourner les contraintes imposées par les institutions financières formelles en élargissant l'offre

financière par l'entremise des grandes entreprises non financières. Expérimenté dans plusieurs pays (Kauffmann, 2005), ce mécanisme de financement à deux volets permet de mettre des ressources à la disposition des petites entreprises. En ce qui concerne le premier volet, les grandes entreprises par grappes sectorielles soutiennent les petites entreprises opérant dans leur secteur en les dotant directement des ressources financières (Foghani, et al., 2017). Ce volet, expérimenté en Asie, en Afrique du Sud, au Kenya, au Nigeria, en Tanzanie et au Zimbabwe, permet aux grappes d'entreprises actives de conjuguer leur effort pour solliciter un financement et apporter une garantie collective (Kaufman, 2005). Dans ce contexte, le Gouvernement béninois aura la responsabilité de mettre en place des dispositifs favorisant le regroupement des entreprises exerçant dans le même domaine. L'avantage de ce volet réside dans la confiance qu'il instaure entre les grappes d'entreprises et les établissements financiers, favorisant l'accès au crédit à des taux d'intérêts moins élevés. Les grandes entreprises jouent le rôle d'interface auprès des institutions financières afin de faciliter l'accès au financement des petites entreprises, et de garantir leur solvabilité auprès des institutions financières. Dans le deuxième volet, les grappes d'entreprises actives se mettent ensemble pour créer leur propre établissement financier (Djunga, 2018). L'avantage est qu'il permet de répondre au besoin de financement ponctuel des entreprises et de se prêter les unes aux autres, réduisant ainsi les frais généraux.

Mettre en place des systèmes de garanties fiables afin de mieux sécuriser les créanciers

Depuis le 17 juillet 2024, le Gouvernement du Bénin a mis en place un Fonds d'Investissement et de Garantie des PME avec une dotation initiale

de 5 milliards de francs CFA, comme le recommandent les directives de l'UEMOA sous l'initiative de la BCEAO depuis 2015⁵. En complément au dispositif existant dans la promotion des PME, ce fonds dont la finalité est de faciliter l'accès au financement des entreprises, constitue une solution en matière de couverture des risques. Il renforce non seulement le mécanisme de garantie des crédits destinés aux PME/PMI⁶ mais également contribue à surmonter la principale difficulté qui handicape leur développement, en l'occurrence le manque de sûreté. Même si elle n'est pas une solution sûre et fiable d'atténuation des risques encourus par les banques (FMI, 2006), elle constitue néanmoins un moyen permettant le partage du risque avec les prêteurs, offrant ainsi la possibilité d'accès au financement à des entreprises qui ne disposent pas d'un historique de crédit.

Au-delà des garanties publiques, l'Etat pourrait faciliter la mise en place de mécanismes permettant la constitution de garanties privées. En particulier, la célérité dans la délivrance des titres fonciers constitue une piste prometteuse. Même si les textes prévoient actuellement des délais légaux raisonnables pour établir les titres fonciers, des difficultés (la remise en cause des accords fonciers, le morcellement anarchique des terres agricoles, etc.) persistent en ce qui concerne leur application.

Développer des unités de crédit destinées au secteur privé

Dans un contexte dominé par les banques étrangères majoritairement avec des capitaux étrangers, le développement d'unités de crédits locales destinées au secteur privé peut constituer une solution pour surmonter les difficultés liées à l'accès au financement (Karangwa et al., 2020). L'avantage de ce mécanisme est qu'elle promeut le

développement d'un programme d'assistance technique dont l'objectif est de renforcer les capacités des banques dans l'exercice du métier de crédit aux entreprises du secteur privé. Dans le contexte béninois, l'ADPME et l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations du Bénin (APIEx) peuvent jouer un rôle fondamental à l'écoute des difficultés des entreprises, tout en dispensant une assistance technique aux entrepreneurs. La proximité de ces institutions avec les entreprises et la bonne connaissance de l'environnement des entreprises peuvent favoriser l'accès au financement bancaire.

Développer des sources de financement alternatives

Les sources de financement classiques sont difficilement accessibles en raison des conditions posées par les institutions financières. Pour surmonter ces difficultés, les entreprises béninoises peuvent faire recours aux sources alternatives de financement telles que le *crowdfunding* et la finance verte. Le *crowdfunding*, appelé financement collaboratif, a connu son émergence après la crise financière en 2008. Il consiste à mettre en relation des porteurs de projets et des épargnants à travers des plateformes de financement sur internet, sur la base d'informations diffusées et du soutien des parrains au sein des réseaux. Composé de trois modes de financement (le don, le prêt et l'investissement), le *crowdfunding* a l'avantage de s'adapter à tout type de projets. Après un balbutiement en 2014, ce mode de financement

s'est enraciné sur le marché marocain depuis 2021⁷ (Ouchekkir et Ndinga, 2021). Les autorités béninoises pourraient s'inspirer des dispositions marocaines, afin de proposer des sources de financement alternatives aux entreprises béninoises, à travers le mécanisme du *crowdfunding*.

La finance verte constitue également une source de financement alternative pour les entreprises exerçant dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Cette manne financière va non seulement soutenir les investissements verts mais également donner l'avantage aux entreprises béninoises de contourner les difficultés liées au financement. Elle constitue une incitation aux entreprises à adopter des techniques respectueuses de l'environnement et à soutenir le développement durable. Afin d'inciter les entreprises béninoises à développer la finance durable, les autorités béninoises pourraient davantage sensibiliser les dirigeants de ces entreprises et les porteurs de nouveaux projets de l'existence d'autres sources de financement. L'Etat devra également s'approprier les différents mécanismes qui permettent d'accéder aux financements et s'inscrire dans la dynamique de mobilisation des crédits carbones à l'instar d'autres pays de la sous-région. Pour faciliter le processus, le Bénin, sous le décret n°2022-698 du 7 décembre 2022, a fixé les modalités d'enregistrement des projets carbones auprès de l'Autorité d'enregistrement des projets carbone.

Références bibliographiques

- Ahmad, S., Tayachi, T., Haq, S.G., Wang'ombe, W. & Ahmad, F. (2022).** Entrepreneurial-Specific Characteristics and Access to Finance of SMEs in Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan. *Sustainability* 2022, 14, 10189. <https://doi.org/10.3390/su141610189>.
- Alliance for Financial Inclusion (AFI). (2022).** *Credit guarantee schemes: Facilitating MSME financing in Africa during the COVID-19 pandemic.* <https://www.afiglobal.org/publication/credit-guarantee-schemes-facilitating-msme-financing-in-africa-during-the-covid-19-pandemic/>
- Bakhtiari, S., Breunig, R., Magnani, L., & Zhang, J. (2020).** Financial constraints and small and medium enterprises: A review. *Economic Record*, 96(315), 506-523. <https://doi.org/10.1111/1475-4932.12506>
- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). (2014).** *Présentation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI.* <https://www.bceao.int/fr/content/presentation-du-dispositif-de-soutien-au-financement-des-pmepmi>
- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). (2024).** Rapport sur les conditions de banques dans l'UEMOA en 2023. <https://www.bceao.int/fr/publications/rapport-sur-les-conditions-de-banque-dans-luemoa-2023>
- Banque européenne d'investissement (BEI) (2018).** Le secteur bancaire en Afrique : De l'inclusion financière à la stabilité financière. *European Investment Bank.* https://www.eib.org/files/efs/economic_report_banking_africa_2018_fr.pdf
- Banque mondiale (2024).** Indice de la solidité des garanties juridiques. World Development Database Indicator. <https://databank.worldbank.org/metadataglossary/world-development-indicators/series/IC.LGL.CRED.XQ>
- Banque mondiale (2025a).** Crédit intérieur fourni au secteur privé par les banques (% du PIB). World Development Database Indicator. <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>
- Banque mondiale (2025b).** Enterprise Surveys. The World Bank. <http://www.enterprisesurveys.org/>
- Bekelynck, A. (2017).** Le rôle des entreprises privées dans le développement local en Afrique subsaharienne. *Revue Internationale des Etudes du Développement*, 231(3), 149-173. <https://doi.org/10.3917/ried.231.0149>
- D'Auria, C., Foglia, A., & Reedtz, P. M. (1999).** Bank interest rates and credit relationships in Italy. *Journal of Banking & Finance*, 23 (7), 1067-1093. [https://doi.org/10.1016/S0378-4266\(98\)00131-9](https://doi.org/10.1016/S0378-4266(98)00131-9)
- Dauda, S., & Nyarko, S. H. (2014).** Chasing credit: the bane of small and medium scale enterprises in Assin North Municipality, Ghana. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 22(2), 218-230. <https://doi.org/10.1504/ijesb.2014.062502>
- Delarra, Y. (2021).** Oser la mutualisation financière : une innovation dans le secteur associatif ? *Doctoral dissertation, Université de Rennes.* <https://theses.hal.science/tel-04081966v1/document>

- Direction Générale de l'Economie (DGE). (2024).** Rapport Annuel sur l'Environnement de compétitivité des Entreprises (RAEE, 2024).
- Djunga, J. T. (2018).** Les petites et moyennes entreprises congolaises face aux acteurs classiques du financement : analyses et solutions des difficultés d'accès au financement. <https://www.torrossa.com/en/resources/an/4862154>
- Foghani, S., Mahadi, B., & Omar, R. (2017).** Promoting Clusters and Networks for Small and Medium Enterprises to Economic Development in the Globalization Era. *SAGE Open*, 7(1). <https://doi.org/10.1177/2158244017697152>
- Harhoff, D., & Körting, T. (1998).** Lending relationships in Germany—Empirical evidence from survey data. *Journal of Banking & Finance*, 22(10-11), 1317-1353. [https://doi.org/10.1016/S0378-4266\(98\)00061-2](https://doi.org/10.1016/S0378-4266(98)00061-2)
- Houedjoklounon, A. (2021).** Etat des lieux en matière de promotion des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) au Bénin [Diapositives]. *Conférence périodique, Direction Générale de l'Economie, Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi*. <https://dge.finances.bj/conference-periodiques/conference-periodique-du-14-08-2021>
- INStaD (2025).** Performance économique : Le Bénin revigore sa dynamique de croissance économique en 2024. [https://instad.bj/images/docs/insae-publications/annuelles/Notes-Comptes-Publiques/NOTE SUR LES COMPTES NATIONAUX 2024 INStaD.pdf](https://instad.bj/images/docs/insae-publications/annuelles/Notes-Comptes-Publiques/NOTE_SUR_LES_COMPTEES_NATIONAUX_2024_INStaD.pdf)
- International Finance Corporation (IFC) (2025).** *MSME Finance Gap: An updated Estimation and Evolution of the Micro, Small and Medium Enterprises (MSME) Gap in Emerging and Developing markets*. <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap>
- Karangwa, A., Aïhounhin, S. P., Fahindé, C., & Mayuto, R. (2020).** Financement des projets d'affaires en Afrique. Réussir vos projets d'affaires en Afrique, 427. <https://www.degruyterbrill.com/document/doi/10.1515/9782763748436-013/pdf?licenseType=restricted>
- Kauffmann, C. (2005).** Le financement des PME en Afrique. *Repères n°7, Centre de développement de l'OCDE*. <https://www.mfw4a.org/sites/default/files/documents/SA-PMEALL/Senegal/Divers/FinancemenPMEAfrique.pdf>
- Koura A., Boudhar A. & Mohamed K. O. (2024).** Advancements in the Moroccan SMEs' Financing Ecosystem Catalysing SME Development through Funding strategic Investment. *African Scientific Journal*. <https://doi.org/10.5281/zenodo.13381585>
- Lassoued, N., Khanchel, I., Fakhfakh, I., & Etteyeb, M. (2024).** Entrepreneur characteristics and financing patterns in SMES of MENA countries: Overcoming the burdens of liability of newness. *Journal of International Development*, 36(2), 1507-1535. <https://doi.org/10.1002/jid.3882>
- Le Houérou, P., & Lankes, H. P. (2023).** Mobiliser le secteur privé en faveur du développement et du climat dans les pays en développement : Un projet réaliste ? Enseignements et recommandations tirés d'une expérimentation en cours au sein du Groupe de la Banque mondiale (Document de travail No. P323). FERDI. <https://ferdi.fr/publications/mobiliser-le->

[secteur-prive-en-faveur-du-developpement-et-du-climat-dans-les-pays-en-developpement-un-projet-realiste](#)

- Lefilleur, J. (2009).** Financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information. *Revue Proparco*, 1(1), 14-16.
<https://shs.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2008-3-page-153?lang=fr>
- Maurel, C. (2012).** Les indicateurs de performance financière sont-ils vraiment les principaux critères d'octroi de financement bancaire pour les PME ? *11ème Congrès International Francophone en entrepreneuriat et PME*, Lille, France. <https://hal.umontpellier.fr/hal-01990744v1>
- Mohammed, U. D., & Obeleagu-Nzelibe, C. G. (2014).** Entrepreneurial skills and profitability of Small and Medium Enterprises (SMEs): Resource acquisition strategies for new ventures in Nigeria. In *Proceedings of 25th International Business Research Conference* (Vol. 64, No. 16, pp. 1-21). <https://www.scirp.org/journal/paperinformation?paperid=135014>
- Observatoire de la Francophonie économique (OFE) (2024).** Indice composite de la qualité de l'écosystème des PME par pays en 2023.
<https://donnees.ofe.com/stats?indicator=Ecosyst%C3%A8me%20des%20PME>
- Ouchekkir, A., & Ndinga, P. M. (2021).** Le financement des PME au Maroc : Déterminants, limites et alternatives. *IOSR Journal of Business and Management*, 23, 41-56.
<https://iosrjournals.org/iosr-jbm/papers/Vol23-issue10/Ser-1/F2310014156.pdf>
- Perrigot, R. (2021).** L'Afrique: un continent prometteur pour la franchise internationale et locale. In R. Perrigot (éd.) *Retailing et localisation: Une approche multidisciplinaire*, pp. 141-153. Presses universitaires de Provence. <https://doi.org/10.4000/books.pup.31543>.
- Sachs, J., Lafortune, G., Cattaneo, O., Fabregas, A. (2023).** *The Case for Long-Term SDG Financing* (SDSN Reflection Paper). SDSN. <https://www.unsdsn.org/resources/the-case-for-long-term-sdg-financing/>
- Sociedad, M. (2009).** Le financement bancaire des PME : quelles spécificités africaines. *Revue de PROPARCO*, (1), 9-11.
https://issuu.com/objectif-developpement/docs/revue_spd_1_pme_fr_mai2009

Notes

¹ L'indice de la solidité des garanties juridiques mesure à quel point les lois sur la faillite et les garanties protègent les droits des emprunteurs et des prêteurs et facilitent donc les prêts. L'indice va de 0 à 12 et une note plus élevée indique que les lois en place sont mieux conçues pour améliorer l'accès au crédit.

² L'indice composite mesure la qualité de l'écosystème des PME. Plus l'indice est proche d'un (1) plus le pays ou la région a un environnement favorable au développement, à la performance et à la compétitivité des PME (OFE, 2024).

³ Cette classification est inspirée de celle faite par Houedjoklounon (2021) sur les entreprises béninoises, qui distingue trois niveaux au sein des MPME. Les micros entreprises sont caractérisées par moins de 10 personnes avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 30 millions de FCFA, les petites entreprises d'une taille de moins de 50 employés, ont un chiffre d'affaires compris entre 30 et 150 millions et les moyennes entreprises d'une taille de moins de 200 employés et d'un chiffre d'affaires compris entre 150 millions et 2 milliards de FCFA.

⁴ Tels que l'adoption des textes de loi N°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des MPME en République du Bénin et son décret d'application n°2023 – 339 du 05 juillet 2023 et l'adoption du Programme renforcement des initiatives pour un secteur économique innovant (RISE).

⁵ Voir article de Cadreco du 18 juillet 2024 : <https://cadreco.media/article/1061/activites-economiques-le-benin-se-dote-dun-fonds-dinvestissement-et-de-garantie-des-pme>

⁶ Petites et Moyennes Industries.

⁷ Après la publication de la Loi n°15-18 régissant les activités de financement collaboratif dans le bulletin officiel le 10 février 2021.

Merci de citer ce Policy brief comme suit : Eggoh, J. & Guezo, M. (2025). *Les entreprises béninoises face aux enjeux du financement bancaire*. SDSN Bénin Policy Brief n°3, Cotonou : SDSN Bénin.

Equipe de rédaction

Jude Eggoh, SDSN Bénin
Marius Guezo, SDSN Bénin

Avec la contribution de :

Isabella Massa, SDSN
Samory Toure, SDSN

Nos remerciements à :

Aristide Medenou, Ministère de l'Economie et
des Finances
Aurélien Ahan, Ministère de l'Economie et des
Finances



Direction de la Recherche et des Études Stratégiques (DRES/MEF)

368, Avenue Pape Jean Paul II
01 BP 302 Cotonou

Université d'Abomey-Calavi (UAC/MESRS)

01 BP 526 Cotonou, Bénin

Tél. : 01 21 30 37 67 / Email : contact@sdsnbenin.org